

section française

(5)

Amnesty  international

groupe 47 annecy

B.P. 415
74013 ANNECY CEDEX

REPUBLICA CHILE
Escribir contra el olvido
PRESIDENCIA
REGISTRO Y ARCHIVO

NR. 93 / 477
A: 07 ENE 93

P.A.A.	<input type="checkbox"/>	R.C.A.	<input type="checkbox"/>
C.B.E.	<input type="checkbox"/>	MLP	<input type="checkbox"/>
M.T.O.	<input type="checkbox"/>	EDEC	<input type="checkbox"/>
M.Z.C.	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

ARCHIV :
16 de Diciembre

Su Excelencia,

Soy miembro de Amnistía Internacional, movimiento independiente que se opone al encarcelamiento político arbitrario, la tortura y la pena de muerte por todo el mundo. Por eso me preocupan las violaciones de los derechos humanos que ocurren por todas partes.

Además, por ser el año 1992 el quinientos aniversario de la llegada de los Europeos a América es una época muy favorable para llamar la atención a las violaciones de los derechos humanos que se pasan en las Américas en contra de los indígenas: el caso de Nelson Wladimir Kurinir Lincoqueo es una de esas. Era Mapuche, estudiaba en la Universidad Técnica del Estado en Temuco y era miembro del partido comunista. Unos soldados armados de las Fuerzas aéreas penetraron en su casa en la noche del 5 de Octubre de 1973 y lo llevaron con ellos. Su familia nunca volvió a verlo vivo, pero pudo identificar su cadáver en Noviembre de 1990 y parece que lo dispararon en la nuca.

Ya me es grato saber todo lo que se descubrió en cuanto a su muerte y deseo muchísimo que se encuentre a los responsables de su muerte y que sean juzgados.

Le parece muy indispensable a Amnistía Internacional que se busquen muy seriamente todas las violaciones contra los derechos humanos ocurridos en Chile, afin de que tales violencias no vuelvan a repetirse. Además, la ley de amnistía de 1978 no permite que se esclarezcan las responsabilidades de aquellas violaciones. Por eso, le parece indispensable a Amnistía Internacional que se abroge tal ley.

Reciba, Su Excelencia, la expresión de mi alta consideración

W. Boing

EXPEDITEUR

Nom :

Bellaude

Adresse :

2 square ds dys
17000 La Rochelle

DESTINATAIRE

SR Patricio Aylwin Azocar
Presidente de la Republica
Palacio de la Moneda
Santiago
CHILI

Monsieur le Président,

Je me permets d'attirer votre attention sur les populations Mapuche, cruellement traitées après le coup d'état de 1973.

Je me félicite de l'enquête en cours sur la mort de l'un d'eux, NELSON CURINIR LINCOQUEO et vous prie de veiller à ce que la vérité soit connue et les auteurs de son meurtre traduits en justice, ainsi que tous les responsables de violations des droits de l'homme, afin que de tels abus ne puissent plus se reproduire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Signature :

N. Bellaude

H. Benoit
100 av JB Chaperon
93000 Clichy
France

Monsieur P. Rylewin Azocar
Président de la République

Monsieur le Président de la République,

En cette année 1992, cinquantième anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, le moment est propice pour attirer l'attention sur les violations des droits de l'Homme subies par les populations indigènes du continent américain.

Membre d'Amnesty International, je me permets de vous écrire pour vous exprimer ma indignation concernant l'exécution extrajudiciaire de Nelson Wladimir Cerón Suroqueso en 1973.

Je me félicite de l'enquête menée, et j'espère que toute la vérité sera connue et que les responsables seront jugés. Je me permets de vous signaler que la loi d'amnistie de 1978 constitue un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé et qu'elle devrait donc être abrogée.

Je vous présente, Monsieur le Président de la République, mes sentiments de haute considération.



Madame BLANC Hélène
Ecole Maternelle Guiel
38500 VOIRON - FRANCE

à Sa Patricia AYLWIN AZOCAR
Presidente de la Republica
Palacio de la Moneda
Santiago - CHILI

Monsieur le Président,

C'est en qualité
de Membre d'Amnesty International que je
me permets de vous adresser cet appel. En cette
année 1992, 500^{ème} anniversaire de l'arrivée
des Européens sur le continent américain,
le moment est propice pour attirer l'atten-
tion sur les violations des droits de l'homme
subies par les populations indiennes sur le
continent américain.

Je tiens à exprimer mon indignation
concernant l'exécution extra-judiciaire de
Nelson Vladimiro CURINIR LINCOQUECO
en 1973. Je me félicite de l'enquête menée
et j'espère que toute la vérité sera connue,
que les meurtriers seront jugés.

Je me permets de vous signaler que la
loi d'amnistie de 1978 constitue un obstacle
à l'éclaircissement des cas de violations com-
mises par le passé, et je vous demande de
faire tout ce qui en votre pouvoir pour
l'abroger. Votre intervention ne man-

ne sera pas d'être apprécié par tous
ceux qui dans le monde défendent
les droits fondamentaux de l'homme.

Je vous prie d'agréer,
Monsieur le Président,
l'assurance de ma très haute considération

Fait à Varennes le 23 décembre 1992

Hélène Blanc